

PROCES - VERBAL 6/2023

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023	1
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	2
1.1.2 Lettres et pétitions	2
1.1.3 Communications de la Municipalité	3
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	3
2. Ordre du jour	3
2.1 Préavis 17-2023 Arrêté d'imposition pour l'année 2024	3
2.2 Préavis 18-2023 Maison Pulliérane - Amélioration de la sécurité contre l'incendie et déplacement du Data Center Crédit demandé CHF 2'490'000.00	10
2.3 Préavis 19-2023 Adoption des émoluments de l'Office de la population - Révision du règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population	22
2.4 Propositions individuelles	22
2.4.1 Interpellation « Abris bus - Gare de Pully » de M. Gérald Cuche	22

2.4.2	Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. David Contini « Sur le tarif de l'électricité et sur la hausse des coûts pour les ménages » M. Marc Zolliker, Municipal	23
2.4.3	Réponse à l'interpellation de M. Dimitri Simos « Pour sécuriser le chemin de l'école » M. Marc Zolliker, Municipal	25
2.5	Divers	27
2.5.1	Déplacement des seniors et des personnes à mobilité réduite sur les pavés dans le Centre de Pully Mme Verena Kuonen	27
2.5.2	Journée « Sports Pully » samedi 11 novembre 2023 M. Robin Carnello	28
2.5.3	Repair Café - dimanche 19 novembre - Maison Pulliérane Mme Valetine Cardis	28

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place. Je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Sophie Cuendet du Roy, Odile Cuenoud Gonzalez, Denise-Elise Haramis, Lorena Marin Guex, Liliane Masson, Nadia Privet, MM. Fabien Borel, Claude Dufour, Sébastien Fague, Dominique Favre, Carlos Guillen, Daniel Hammer, Nicolas Leuba, Jean Loye, Charles Edouard Marchand, Arnaud Monnard, Guillaume Roy, Bernard Suter.

Arrivée tardive : Mmes Karine Hirsch-Lorenz, Verena Kuonen, Géraldine Padez

Vous avez votre boîtier de vote, merci de l'activer, de vous enregistrer, Mme Medana va pouvoir procéder à l'appel.

Le Président :

Nous sommes 72 présents, le quorum est manifestement atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 6 octobre dernier, soit largement dans le délai réglementaire de trois semaines avant la séance.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint comme on vient de le voir, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment, j'invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Je salue les invités présents en vous communiquant que Mme Florence Gross, députée, vous prie d'excuser son absence, je salue le représentant de la presse, je ne sais pas s'il y en a un, quoi qu'il en soit, il est salué, je souhaite la bienvenue aux membres du public que je remercie chaleureusement de l'intérêt qu'ils portent à la vie de notre Commune.

Je salue la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent nos débats en coulisse et je remercie aussi les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil.

Le Président :

Alors, à titre préalable, je dois vous informer qu'un profond différend a opposé votre secrétaire, à votre humble serviteur lors de la relecture du procès-verbal. Dans son interpellation, M. Dimitri Simos, en parlant du cheminement pour aller à l'école, a notamment évoqué « les plus grandes discussions, les aventures les plus formidables, les premiers amours des écoliers ».

Dans un souci évident d'appliquer le plus souvent le genre féminin - vous me connaissez - j'ai eu l'outrecuidance d'insister auprès de notre secrétaire, pour que l'adjectif « premier », soit indiqué au féminin ; en d'autres termes que l'on parle des premières amours. À cet égard, je vous rappelle que les mots « amour, délice et orgue » sont au masculin lorsqu'ils sont au singulier mais au féminin quand ils sont au pluriel. Hélas, je ne suis pas arrivé à mes fins et Mme Medana, l'a emporté en relevant que l'usage du féminin au pluriel pour ces trois mots est désormais désuet, comme votre président peut-être, et appartient davantage à la littérature et la poésie. Alors, sans faire offense à M. Simos, je pense en effet que son intervention ne saurait être assimilée à une œuvre littéraire, j'ai donc capitulé bien à regret.

(Rires)

Pour être un peu plus sérieux, j'en viens vraiment au procès-verbal de la séance du 27 septembre dernier qui vous a été adressé par mail samedi 4 novembre. Je remercie Mme Francine Medana, notre secrétaire du Conseil, pour ce gros travail de transcription.

Est-ce qu'un membre du Conseil aurait des remarques, des propositions de corrections ou de compléments ? Ce n'est comme d'habitude pas le cas et c'est très bien ainsi, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Elections fédérales

Les électeurs de Pully étaient appelés, le 22 octobre dernier, à élire leurs représentants au Conseil National et au Conseil des Etats. Dans notre Commune, la participation s'est élevée à 49,91% avec 5'374 bulletins rentrés pour le Conseil National. Les résultats sont affichés à l'écran.

Pour le Conseil des Etats, il y a eu 5'126 bulletins rentrés, un peu moins donc et un taux de participation de 47,61%

Les opérations de dépouillement se sont parfaitement déroulées. Un grand merci à tous ceux qui y ont participé, que ce soit dans cette salle pour le Conseil National ou à l'étage supérieur pour le Conseil des Etats. Un merci tout spécial à notre 1^{er} Vice-président, Frédéric Bründler, un as en informatique et à la scrutatrice Mme Carinne Domingos, une tempête d'efficacité. Tous les deux ont été particulièrement à l'aise pour affronter tous les traquenards que Votelec a pu nous réserver. Ma gratitude va aussi à Mme Francine Medana qui a dirigé une équipe efficace de volontaires pour dépouiller les votes au Conseil des Etats.

J'adresse enfin une sincère reconnaissance du Conseil communal à M. Stéphane Chevalier et au personnel communal pour leur important et excellent travail préparatoire, ainsi que le jour du dépouillement.

Je tiens encore à féliciter les 3 conseillères qui se sont portées candidates au Conseil National, à savoir Mmes Carinne Domingos, Verena Kuonen et Nathalie Lude.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

La visite annuelle du préfet a eu lieu le 30 octobre dernier. Elle a rassemblé le 1^{er} Vice-président, la secrétaire du Conseil, le Syndic, les municipaux et bien sûr M. le Préfet. Tout s'est parfaitement déroulé à la satisfaction de l'ensemble des participants. Soyez donc rassurés, les documents du Conseil sont bien tenus ! Un sympathique repas auquel les représentants de Savigny ont aussi participé a clôturé cette rencontre.

Votre président a aussi participé, le 2 novembre dernier, à la séance ordinaire du Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité Est Lausannois », séance au cours de laquelle M. Dominique Favre a été assermenté.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

Nous avons reçu une lettre de démission M. Philippe Clavien, UP, que je vais vous lire :

« Je suis au regret de vous présenter ma démission du Conseil communal de Pully ainsi que de mon organisation politique, l'Union Pulliérane, avec effet immédiat. En raison de la charge de travail liée à mon activité professionnelle et à d'autres impératifs d'ordre privé, je ne parviens plus à trouver le temps nécessaire à l'exercice de ma fonction de conseiller. Il est donc préférable que je cède ma place à quelqu'un disposant de davantage de disponibilité.

Je remercie ce Conseil ainsi que les membres de l'UP pour m'avoir permis de participer aux débats politiques de la Ville de Pully et vous souhaite une bonne continuation.

Avec mes meilleures salutations. »

Philippe Clavien

M. Clavien a été élu en 2021, il a participé à 2 commissions ad hoc.

Nous lui souhaitons plein succès pour la poursuite de son activité professionnelle et le meilleur pour sa vie privée.

Le successeur de M. Clavien sera assermenté lors de notre prochaine séance du Conseil, le 22 novembre.

1.1.4 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables 3 communications.

M. le Syndic, est-ce que la Municipalité désire s'exprimer à propos de ces communications ou a-t-elle d'autres communications à nous transmettre ? Ce n'est pas le cas, merci, M. le Syndic.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

1.1.5 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Nous avons reçu 1 interpellation « Abris bus - Gare de Pully » de M. Gérald Cuhe.

Cette interpellation sera traitée au chapitre des « Propositions individuelles ».

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Préavis 17-2023 Arrêté d'imposition pour l'année 2024

Le Président :

J'invite M. Jean-Denis Briod, président de la Commission des finances à présenter et commenter le rapport de ladite commission.

M. Jean-Denis BRIOD

La Commission des finances s'est réunie le 9 octobre dernier pour étudier le préavis 17-2023 - Arrêté d'imposition pour l'année 2024.

Elle a été comme de coutume accompagnée dans ses débats par M. le Syndic Gil Reichen et M. le Chef de service Claude-Alain Chuard auxquels je réitère les remerciements de la commission.

Je ne vais essayer de ne pas paraphraser ici le préavis de la Municipalité ou le rapport de la Commission des finances qui sont depuis plusieurs jours en votre possession.

Vous aurez constaté à la lecture de notre rapport que la Commission des finances, après avoir repoussé une proposition d'amendement visant à porter le coefficient d'impôt communal à 63, vous recommande de suivre en tous points les conclusions du préavis municipal et de ne pas procéder cette année à une quelconque modification, à la hausse comme à la baisse, des taux d'imposition relevant de la compétence de ce Conseil.

Cette décision a été prise par une majorité de 11 voix, 2 commissaires s'étant abstenus.

Quelques mots d'explication même si l'essentiel est dit.

La Commission des finances partage bien évidemment les préoccupations de la Municipalité quant à la situation financière de notre Commune dont l'endettement ne fait que croître depuis bientôt une décennie. La question centrale du jour est dès lors : Faut-il pour y remédier augmenter les recettes fiscales en augmentant les impôts dès l'an prochain ? Une majorité des membres de la Commission des finances, comme la Municipalité, estiment, pour des motifs il est vrai parfois différents, que cela n'est ni le bon moyen ni le bon moment. Les arguments suivants ont fait pencher la balance en faveur de la stabilité de la fiscalité communale ; je vous les cite en quatre points, dans le désordre et sans vouloir leur donner une quelconque pondération :

Premier point :

On n'augmente pas la charge d'impôts lorsque le pouvoir d'achat diminue. Vous le savez, il diminue en raison de l'inflation, des hausses du coût de l'énergie, des primes maladie, etc. On rappelle, dans ce contexte, que la clôture 2022 était mauvaise en raison de la chute précisément des revenus fiscaux prélevés que cela soit auprès des habitants de Pully, c'est un signe de la baisse des revenus imposables d'une population pourtant en hausse, ou auprès des personnes morales qui luttent dans un contexte économique difficile.

La baisse de 3,5% de l'impôt cantonal prélevé sur le revenu des personnes physiques décidée par le Grand Conseil deux jours après que notre commission a siégé, n'est à mon avis pas encore assez prononcée pour justifier un changement de posture à l'égard de notre fiscalité communale. Cela serait vraiment mal pris par le citoyen qui assisterait à un exercice de vases communicants peu élégant et incompréhensible. Il faudrait pour éviter cela une baisse bien plus significative de la fiscalité cantonale qui demeure, cela vient d'être confirmé, l'une des plus lourdes, si ce n'est souvent la plus lourde de Suisse, même après cette baisse.

Deuxième point :

L'exercice 2023 sera bien meilleur que prévu, la perte budgétée de 15,3 millions, y-compris les deux séries de crédits supplémentaires, est oubliée, le résultat 2023 devant être plus ou moins équilibré ; la marge d'autofinancement devrait quant à elle quitter le territoire négatif prévu à moins 7,7 millions, toujours y compris les deux séries de crédits supplémentaires, pour apporter un cash-flow positif de l'ordre de 4 millions. Les raisons de cette amélioration sont explicitées dans notre rapport, je n'y reviens pas, sauf pour confirmer devant vous que cette nouvelle estimation du résultat 2023 nous est apparue comme étant fiable. Cette embellie momentanée nous offre donc un répit.

Troisième point :

Le déséquilibre structurel de nos comptes dû aux charges péréquatives devrait être amoindri. Il le sera certes insuffisamment si on en reste aux intentions du Conseil d'Etat

traduites dans son projet de nouvelle loi sur les péréquations. Mais il le sera plus fondamentalement selon les conséquences qui seront données à la décision du Tribunal fédéral qui a annulé, suite à notre recours, tous les décomptes facturés à notre commune depuis 2019. Je ne vais pas me livrer maintenant à une analyse juridique de la situation somme toute assez complexe. Je me bornerai à dire que, sous les apparences d'un calme olympien, la nervosité couve au château cantonal à ce sujet. Le Canton devra lâcher du lest sur l'autel de l'autonomie communale et du principe de proportionnalité que le Tribunal cantonal a considéré comme étant tous deux violés par le système en vigueur, ceci sans en tirer les conséquences, ce qui lui a été reproché par le Tribunal fédéral. Comme dans toutes les disputes, chacun devra faire un bout du chemin. Mais au bout de ce chemin, il ne peut y avoir qu'une bonne surprise pour notre Commune, la taille du paquet surprise ne pouvant cependant rester à ce jour qu'un sujet de spéculation. Mais, il n'est pas temps, au milieu de ce bras de fer, de céder aux pressions cantonales. C'est une raison pour ne pas toucher aujourd'hui à notre fiscalité, raison mise en avant par notre Municipalité dans son préavis.

Un quatrième point :

Le budget 2024 s'annonce certes compliqué. La Commission des finances n'en avait pas connaissance lorsqu'elle a traité l'arrêté d'imposition. Il contient le résultat d'efforts d'économies et de choix politiques en matière de financement de la facture sociale. Vous l'avez reçu. Si vous l'avez déjà lu, vous aurez constaté des chiffres positifs, aussi bien au niveau du résultat qu'à celui de la marge d'autofinancement. Nous avons là certainement une image qui méritera quelques nuances. La Commission des finances traitera ce budget dans sa séance du 16 novembre et le Conseil dans la sienne du 6 décembre. Nous verrons ce qui ressort de tous ces débats qui s'annoncent passionnants. La situation illustrée par le budget 2024 ne semble ainsi à priori pas non plus devoir appeler urgemment une modification de notre fiscalité.

Une chose est par ailleurs certaine : avant d'avoir une chance de convaincre la population qu'elle doit augmenter son financement pour couvrir les coûts de notre Commune et d'éviter un referendum ou le gagner, toutes les économies possibles, tous les gains d'efficacité possibles et toutes les mesures possibles pour réduire le coût des péréquations doivent avoir été au préalable initiés et accomplis.

Je ne serai pas plus long, je conclus donc en rappelant la recommandation de la Commission des finances faite à ce Conseil qui est d'approuver telles quelles les conclusions du préavis 17-2023. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Je vais maintenant procéder de la manière suivante : après la discussion sur l'entrée en matière, j'ouvrirai une discussion générale sur le préavis, puis nous examinerons point par point l'annexe de ce préavis, soit l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 proposé par la Municipalité. J'ouvrirai la discussion sur chacun des articles et des chiffres de cet arrêté. Si la discussion n'est pas demandée, l'article, respectivement le chiffre, sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, ils seront votés. Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque point. Après le passage en revue de tous les articles, la discussion sur l'ensemble sera à nouveau ouverte afin que nous puissions passer au vote sur les conclusions du préavis 17-2023.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ?

Cela ne paraît pas être le cas, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne paraît pas être le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

Nous pouvons à présent passer au traitement de cet objet sur le fond, j'ouvre la discussion sur ce préavis 17-2023 et ses conclusions. La parole est-elle demandée ?

Mme Lena YERSIN demande la parole :

Je déclare tout d'abord que je soutiens fermement l'arrêté d'imposition tel qu'il nous est soumis. Comme beaucoup d'entre nous, je suis soucieuse de la situation des finances communales, et je souhaiterais que les rentrées fiscales puissent être dopées.

A ce sujet, j'aimerais poser une question à notre Municipalité :

Quels sont les outils dont dispose la Municipalité pour encourager la promotion économique et l'arrivée sur notre Commune d'entreprises fiscalement intéressantes ?
Merci.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

La Municipalité essaie de répondre aux questions qui lui sont posées, elle n'y arrive pas toujours. Par rapport aux outils qui concerne la promotion économique, on a eu l'occasion de le dire, en fait la Municipalité a relativement peu d'outils. On a répondu à une motion ou à un postulat, une motion, sauf erreur, de M. Eperon au sujet de la promotion économique, dans laquelle on a décrit de manière plus détaillée les moyens d'agir de la Municipalité. Malheureusement, cela passe notamment par la disponibilité de surfaces pour accueillir ces entreprises. Et la disponibilité de ces surfaces passe, en particulier à Pully, très souvent par des plans d'affectation. Donc, je ne vais pas vous faire un dessin de la situation actuelle des plans d'affectation à Pully et de la tension qui règne autour de ces documents de planification, on en a un dont a discuté récemment de manière un peu confuse et houleuse juste avant l'été, qui dans le centre de Pully justement permettait de dégager un certain nombre de surfaces pour l'accueil de nouvelles entreprises. Alors, on reviendra avec ce projet, on ne va pas rouvrir le débat ce soir, il est lié notamment à un projet qui viendra avant devant votre Conseil, c'est celui de l'introduction d'une taxe d'équipement. Mais voilà, il se trouve qu'à Pully, on a très peu de surfaces disponibles, donc avant de démarcher les entreprises et de leur proposer des choses, il faut avoir quelque chose à leur proposer, c'est aussi simple que ça. Et jusque-là, on est relativement démunis, on peut essayer d'agir, si on connaît des surfaces privées et disponibles, pour essayer de contribuer à les faire louer par une nouvelle entreprise, mais voilà, en général on n'a pas tellement d'autres moyens pour attirer des entreprises.

Le Président :

La discussion continue à qui puis-je encore donner la parole ? La parole n'est pas demandée, je clos la discussion sur le fond.

Nous allons maintenant passer en revue l'annexe du préavis, l'arrêté d'imposition pour l'année 2024, article par article et chiffre par chiffre

Je commence par l'article premier.

Article premier : « Il sera perçu pendant 1 an, dès le 1^{er} janvier 2024, les impôts suivants ». J'ouvre la discussion sur la durée. La parole est-elle demandée ?

La parole n'étant pas demandé, la discussion est close, la durée d'un an est acceptée telle quelle.

Je passe maintenant aux chiffres de l'article premier.

Chiffre 1 : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéficiaire et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers. Taux 61%.

J'ai reçu un amendement du groupe des Vert·e·s. Je pars du principe qu'ils vont demander la parole.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

D'abord un constat sur lequel nous sommes tous d'accord et qui a été rappelé par le Président de la Commission des finances : les finances communales ne vont pas bien. L'endettement de notre Commune a progressé de 19,4 millions. Notre marge d'autofinancement est négative. Pire encore, alors que par le passé nous nous endettions avec des taux d'intérêts qui étaient faibles, voire favorables pour nous, aujourd'hui nous sommes contraints d'emprunter à des taux élevés. Le poids de la dette s'alourdit certes, mais c'est en particulier celui des intérêts qui devient lourd à porter.

Nous constatons tous que la péréquation grève lourdement nos comptes. Mais, comme l'a aussi dit le Président de la Commission des finances dans son rapport, il est prématuré de spéculer sur les impacts financiers de la décision du Tribunal fédéral, même si elle est favorable à Pully. Nous ne pouvons pas tout miser sur une nouvelle péréquation en croisant les doigts pour qu'elle nous soit plus favorable, cette décision ne nous appartient pas. Nous sommes conscients des problèmes, mais en acceptant aujourd'hui les conclusions de cet arrêté d'imposition, nous ne faisons que repousser les difficultés qui sont à venir. Le Grand Conseil a accepté le 10 octobre dernier, de baisser de 3,5% l'impôt cantonal sur le revenu dès 2024. Le groupe des Vert·e·s considère que cette décision est une opportunité unique d'équilibrer nos finances communales. Nous avons ce soir, et ce soir seulement, la possibilité d'agir de manière responsable et indolore pour le contribuable, cette occasion ne se représentera pas.

Le groupe des Vert·e·s vous propose donc d'amender l'article premier de l'arrêté d'imposition pour 2024 en biffant les 61%, en passant à **63%**, donc en augmentant de 2 points l'impôt.

Personne n'a l'impôt heureux. Proposer d'augmenter les impôts ne nous procure aucune joie et certainement aucune popularité, j'en suis certain, mais nous n'avons pas été élus ici pour être populaires, mais pour prendre des décisions responsables et raisonnables et la proposition que nous vous faisons ce soir est responsable et raisonnable et nous vous invitons à prendre vous aussi vos responsabilités en acceptant cet amendement. Merci.

Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :

Pour la majorité de notre Commission des Finances, il faut ménager le pouvoir d'achat. Et nous sommes tout à fait d'accord au fond, car l'impôt, qui est progressif, ne frappe pas de plein fouet et sans distinction les ménages. Au contraire, ils en bénéficient largement en réalité, comme d'un investissement judicieux, puisque nous garantissons justement à toutes et tous l'accès à des prestations élémentaires telles que les logements subventionnés par exemple, les voyages et camps scolaires, la bibliothèque, la piscine ou les sports en général, ce qui est bel et bien une forme de pouvoir d'achat, mais solidaire et garanti à tous. Donc, il nous semble que notre Municipalité et notre Conseil ont tout intérêt à soutenir cette augmentation d'impôts, car avec ces quelques millions de plus, c'est ne serait-ce que notre marge d'autofinancement que nous pouvons équilibrer. Et l'augmentation est très raisonnable comme l'a rappelé mon collègue, 2 points, d'autant plus suite à la diminution de 3,5%, soit 5 points, du taux cantonal. C'est en effet indolore, il nous semble que c'est tout à fait judicieux de penser à ça aujourd'hui.

Nous vous invitons donc à soutenir l'amendement des Vert·e·s, car justement il faut agir aujourd'hui, sachant que plus nous approcherons en plus des élections communales, plus il va devenir difficile d'aller dans ce sens. Merci beaucoup.

Le Président :

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? M. le Président de la Commission des finances ?

M. Jean-Denis BRIOD :

Non, M. le Président. Je crois que mon rapport a été complet. Je ne ferai maintenant qu'émettre des opinions purement personnelles et ce n'est pas mon rôle ici à ce podium.

Le Président :

Nous allons donc passer au vote sur l'amendement, affiché à l'écran, cela suit magnifiquement du côté de la technique si j'ose dire, je vous le relis quand même, le groupe des Vert-e-s vous propose d'amender l'article premier de l'arrêté d'imposition pour 2024 de la manière suivante :

1. Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéficiaire et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers. En pour-cent de l'impôt cantonal de base : **63%**.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : 33 oui, 43 non, 1 abstention.

L'amendement est rejeté.

Chiffre 2 : Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le chiffre 2 est adopté tel quel.

Chiffre 3 : Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le chiffre 3 est adopté tel quel.

Chiffre 4 : Impôt personnel fixe

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le chiffre 4 est adopté tel quel.

Chiffre 5 : Droits de mutation, successions et donations

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le chiffre 5 est adopté tel quel.

Chiffre 6 : Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le chiffre 6 est adopté tel quel.

Chiffre 7 : Impôts sur les loyers

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le chiffre 7 est adopté tel quel.

Chiffre 8 : Impôt sur les divertissements

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le chiffre 8 est adopté tel quel.

Chiffre 9 : Impôt sur les chiens

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le chapitre 9 est adopté tel quel.

Nous sommes arrivés au terme de l'article 1. Nous avons eu un amendement, nous allons donc voter sur l'ensemble de l'article premier, non amendé, au moyen du boîtier électronique.

Le vote est ouvert. Je clos le vote.
Résultat du vote : 51 oui, 23 non, 3 abstentions.
L'article premier est donc adopté.

Article 2 : Choix du système de perception

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
L'article 2 est adopté tel quel.

Article 3 : Échéances

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
L'article 3 est adopté tel quel.

Article 4 : Paiements - intérêts de retard

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
L'article 4 est adopté tel quel.

Article 5 : Remises d'impôts

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
L'article 5 est donc adopté tel quel.

Article 6 : Infractions

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
L'article 6 est donc adopté tel quel.

Article 7 : Soustractions d'impôts

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
L'article 7 est donc adopté tel quel.

Article 8 : Commission communale de recours

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
L'article 8 est donc adopté tel quel.

Article 9 : Recours au Tribunal cantonal

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
L'article 9 est donc adopté tel quel.

Article 10 : Paiement des impôts sur les successions et donations par dation

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
L'article 10 est donc adopté tel quel.

Nous en avons terminé avec l'examen du préavis 17-2023.

J'ouvre une nouvelle fois la discussion de fond sur l'ensemble du préavis 17. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'étant pas demandée, nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 17-2023, celles-ci sont affichées à l'écran, je ne vous en fais pas la lecture.

Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :

Une majorité de ce Conseil est décidément contre toute augmentation de l'impôt communal, ce que nous déplorons depuis plusieurs années maintenant, une politique de retranchement dans les investissements et pire, dans les charges courantes, ne permettra pas à notre Commune d'assurer durablement son bon fonctionnement. Ah, mais c'est peut-être en fait l'augmentation des émoluments qui va nous permettre d'assainir nos finances ? Tant mieux. Enfin, selon nous, cette décision de statu quo est décidément irresponsable et ce pour plusieurs années à venir. C'est pourquoi, le PS refusera l'arrêté d'imposition tel que non amendé. Merci.

Le Président :

Est-ce que quelqu'un souhaiterait encore dire quelque chose ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc voter sur les conclusions du préavis 17-2023, je vous les relis :

Le Conseil communal de Pully,

vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,

vu le préavis municipal N° 17-2023 du 20 septembre 2023,

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation

J'ouvre le vote. Je clos le vote.

Résultat du vote : 49 oui, 27 non, 0 abstention

Vous avez donc approuvé l'arrêté d'imposition pour 2024.

**2.2 Préavis 18-2023 Maison Pulliérane - Amélioration de la sécurité contre l'incendie et déplacement du Data Center
Crédit demandé CHF 2'490.000.00**

Le Président :

J'invite, M. Yannick Klein, qui remplace M. Guillaume Roy, président de la commission ad hoc à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Yannick KLEIN :

Comme indiqué par M. le Président, M. Roy est absent ce soir, je le remplacerai donc concernant la commission ad hoc relative au préavis 18-2023.

Au nom de la commission, je souhaiterais tout d'abord remercier M. le Syndic, MM. Pittet, Kursner, Cornuz et Schneider pour la qualité de la discussion et des échanges et ainsi que pour les réponses données à nos questions.

Dans l'exposé du préavis, M. le Syndic a rappelé que ce préavis remplace en fait un préavis plus vaste, qui concernait la rénovation et la mise en conformité de la Maison Pulliérane, chiffré entre 12 et 15 millions de francs, ceci a été revu à la baisse dans le contexte actuel des finances de notre Commune. De plus, le déplacement du Data center avait déjà été envisagé dans le premier projet de rénovation du Prieuré.

Ce préavis se compose de l'amélioration de la sécurité incendie de la Maison Pulliérane, du déplacement du Data center, de la sécurisation des accès de cette maison et enfin, du renouvellement des installations scéniques.

Vous avez pu prendre connaissance de ce rapport, je ne vais pas le détailler entièrement, mais je vais simplement souligner quelques points, qui nous ont été partagés et également les questions qui ont pu être formulées par les membres de la commission.

Premièrement concernant l'amélioration de la sécurité incendie : la commission s'est essentiellement concentrée sur le délai de 5 ans entre la constatation de la non-conformité incendie et la présentation du préavis. Ceci s'explique par le temps nécessaire pour étudier les différentes variantes, par des ressources limitées et également par le contexte Covid, que nous avons connu.

Concernant le deuxième point, à savoir le déplacement du Data center : les équipes municipales expliquent que le local actuel est exigu et ne permet pas une migration

optimale des serveurs, sachant que la prochaine migration vers de nouveaux serveurs est prévue en 2025. De plus, le déplacement du Data center au sein de la Maison Pulliérane est recommandée pour des raisons techniques, sachant qu'un nœud de fibre optique se situe à proximité immédiate de la Maison Pulliérane. La commission demande si d'autres options telles qu'une externalisation des serveurs, ou un système de cloud ou encore, une mutualisation avec d'autres communes, ont été étudiées pour optimiser les coûts. La Municipalité explique que l'externalisation du serveur ou le cloud impliquent des considérations de protection des données, de secret de fonction lors de la manipulation de ces données. Sur la question de la mutualisation, la collaboration semble compliquée avec d'autres communes, chaque commune ayant son agenda propre et donc, des deadlines également divergentes. Cependant, Pully collabore déjà avec Belmont-sur-Lausanne, dont les données sont hébergées à Pully. Belmont est facturée en fonction du nombre d'éléments connectés. Belmont ne participera pas aux coûts du nouveau local mais supportera par contre sa part lors du renouvellement des serveurs en 2025. La Municipalité précise également que d'un point de vue théorique, une externalisation ne se justifierait que si le coût annuel était inférieur à CHF 100'000.00.

Au sujet de la sécurisation des accès, la Municipalité précise à la commission que le système permettra plus de flexibilité et une meilleure réactivité en cas de perte de carte d'accès. Enfin, concernant le remplacement des installations scéniques, la commission a interrogé sur la nécessité de ces nouveaux équipements. La Municipalité précise que le câblage et les équipements sont obsolètes et vieillissants et ne répondent plus aux normes actuelles, nous sommes effectivement passés de l'analogique à la norme numérique.

Enfin, à l'issue de cette discussion, une proposition d'amendement a été faite pour scinder la conclusion du préavis et de pouvoir voter individuellement les objets composant le préavis. Le débat a fait apparaître des arguments en défaveur de cet amendement dont le risque de hausse des coûts et le fait de laisser la liberté au Conseil Communal de refuser la totalité du préavis. De ce fait, cet amendement ne trouve pas de majorité et est donc refusé. Enfin, la commission a procédé au vote et a approuvé les conclusions du préavis 18-2023. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, en vous demandant de limiter vos interventions comme d'habitude exclusivement aux questions d'entrée en matière.

Est-ce que la parole est demandée ? Ce n'est pas le cas.

Je passe au vote je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Vous venez d'approuver l'entrée en matière à l'unanimité.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond de ce préavis 18-2023. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

Mme Jacqueline REIGNER demande la parole :

Je vais m'adresser surtout aux collègues.

Le Data center, c'est la salle des machines. Le Data center, il est logé dans une jolie petite maison perchée au haut des vignes dans le vieux bourg, quartier du Temple. Cet endroit parfois a reçu la foudre. Un deuxième site data center se trouve lui au chemin de la Damataire. Est-ce un site de secours total ou une répartition des systèmes ? Peu importe pour le moment. Le Data center date d'il y a 25 ans. Les machines actuelles datent de 2016, cela fait 7 ans. Est-ce qu'elles sont toutes aussi âgées ? Y a-t-il des renouvellements année après année ? Cela reste en question. La proposition de la Municipalité est de

construire totalement un data center de toutes pièces au sous-sol de la Maison Pulliérane, pour un montant de CHF 1'109'100.00. La construction d'un data center était usuelle il y a 25 ans. On gardait tout « à la maison pour être sûr » et à l'époque c'était comme ça ! Aujourd'hui, est-ce vraiment une bonne solution de construire un data center dans un vieux bâtiment ? Les travaux sont conséquents, très spécialisés, plutôt coûteux et demandent de l'entretien. Vous le savez peut-être, j'ai fondé une entreprise à Pully où j'ai travaillé pendant plus de 30 ans dans le domaine des systèmes d'information. J'ai conseillé des organisations de tous horizons, privées et publiques, dans leur stratégie numérique, leur cybersécurité et la protection de leurs données, y compris le choix du meilleur lieu pour loger le data center et le site de secours. Nous avons en Suisse romande des sociétés d'excellente réputation qui fournissent des services d'hébergement protégés avec un haut niveau de sécurité physique, à l'épreuve du feu, avec des espaces compartimentés pour chaque client, sont également compris la connectique, la surveillance, la détection, l'alarme, l'extinction incendie, des audits et des tests des systèmes de secours réguliers. Ces centres de la catégorie TIER III+ ou TIER IV, c'est comme cela qu'ils sont nommés, sont certifiés ISO 27001, la certification de sécurité des systèmes d'information. Et ils répondent à toutes les exigences de protection des données, cantonale, suisse et européenne. Encore une chose, un engagement écologique élevé avec notamment la récupération de la chaleur des serveurs pour le chauffage urbain. Les investissements pour construire un data center sécurisé sont alors mutualisés entre tous les clients. Le client choisit le niveau de service selon ses besoins. Chaque client loue un espace sécurisé qui lui est propre, ainsi que le deuxième site dans un lieu différent pour pallier un incident grave. Ça c'était pour la technique. Si le besoin de la Ville de Pully est de déménager nos serveurs, il est important de considérer le déplacement dans un data center professionnel. D'autres solutions sont également à disposition avec la location de serveurs dans le data center professionnel.

Ces entreprises fournissent le service de data center avec un niveau de sécurité élevé ou très élevé, à choix. C'est leur métier de gérer la sécurité globale et de protéger les données de leurs clients contre les risques critiques. Alors que le client, par exemple notre Commune de Pully, gère ses systèmes et ses applications, même des centaines d'applications et ses données. Par chance, la Commune étant prévoyante, elle dispose de la fibre optique et de son nœud déjà bien placé. C'est donc un argument favorable à l'hébergement du data center ailleurs. Si vous pensez qu'on n'a pas le choix, c'est faux ! On a le droit, plutôt le devoir de faire le bon choix. Celui de s'appuyer sur le professionnalisme des entreprises très compétentes chez qui héberger nos systèmes d'information. Face à une demande de crédit de CHF 1'109'100.00, il est évident qu'une solution alternative à la construction d'un data center doit être envisagée sérieusement. Ça ne suffit pas de savoir que la ville de Morges en a parlé. A Pully, le Conseil est en droit d'attendre une étude objective des propositions de services d'hébergement dans des data centers convenablement sécurisés, entretenus et monitorés. En conséquence, même si la Commission des finances a accepté ces coûts du bout des lèvres et sachant que la commission ad hoc a aussi discuté d'un hébergement professionnel, M. Klein nous l'a rappelé, je soumetts l'amendement suivant :

Point 1.3 déplacement du Data Center, soit retiré du préavis 18-2023 et qu'il fasse l'objet d'un préavis séparé.

M. le Président, je vous remets l'amendement signé.

Le Président :

Nous prenons note de cet amendement. Nous avons reçu un autre amendement pour ce préavis de M. Léo Ferrari, qui demande la parole.

M. Léo Ferrari :

Le préavis qui nous est soumis ce soir pour financer les travaux de la Maison Pulliérane m'interpelle. En tant que membre de ce Conseil, j'estime qu'il est de notre devoir de veiller à une utilisation judicieuse des fonds publics. Dans un contexte où chaque décision financière a des répercussions directes sur la santé économique de notre Commune et sur l'augmentation de la dette, il me paraît impératif de s'interroger sur la pertinence et la priorité de chaque investissement. Il est nécessaire aussi de se demander si cet investissement contribue à l'amélioration du bien-être de nos concitoyens. C'est dans cette optique que je souhaite partager avec vous mes préoccupations concernant ce préavis. La nécessité des travaux de mise aux normes incendies de la Maison Pulliérane n'est pas contestée. Mon intervention porte uniquement sur le déplacement du Data center. Des défis majeurs nous attendent dans les années à venir. Construction d'une extension au Collège Principal, env. 50 millions, rénovation du collège Arnold Reymond, env. 30 millions, rénovation de la STEP, env. 50 millions, rénovation de la piscine, env. 15 millions, rénovation du Prieuré, env. 10 millions, etc. Face à de tels investissements, notre capacité à allouer judicieusement nos ressources est mise à l'épreuve. Ce constat doit nous conduire à la prudence, surtout lorsque chaque franc investi est un franc emprunté. Cela implique une évaluation rigoureuse de chaque projet, dont celui du Data center, pour s'assurer qu'ils correspondent aux besoins prioritaires de notre Commune et de ses habitants. Toute dépense non indispensable doit être évitée.

Or, force est de constater que la migration du Data center ne semble ni prioritaire, ni indispensable sous cette forme, notre Commune peut continuer à fonctionner sans cette migration qui n'apporte aucune plus-value directe à ses habitants. De plus, le matériel informatique devra quoiqu'il arrive être remplacé en 2025. Avant d'engager un montant de plus d'un million pour aménager des locaux destinés à héberger des serveurs, il paraît essentiel d'examiner toutes les options possibles. Cela inclut l'analyse comparative d'autres emplacements potentiels qui pourraient offrir des avantages financiers et ergonomiques. On peut penser au sous-sol de l'office de la population ou encore à un espace dans le futur Collège Principal, par exemple. D'autre part, l'option d'une solution cloud pourrait représenter une alternative à terme qui mérite d'être approfondie, comme l'a évoqué Mme Reigner.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, je vous invite à réfléchir aux implications financières de notre décision ce soir. Il est de notre devoir de veiller à ce que chaque franc dépensé serve au mieux les intérêts des habitants de Pully. C'est pourquoi, le groupe des Vert'libéraux vous propose également d'amender les conclusions du présent préavis pour retrancher du crédit demandé le montant de CHF 1'109'100.00 spécifiquement alloué à la migration du Data center ainsi que de retirer la mention de cet élément dans les conclusions du préavis, soit le même amendement que Mme Reigner, sauf erreur.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à voter en faveur de cet amendement.

Le Président :

Nous sommes donc en présence de 2 amendements qui ne paraissent pas devoir s'opposer à première vue. J'aimerais obtenir un éclaircissement sur l'amendement de Mme Reigner, je ne sais pas comment je dois l'interpréter. La soussignée demande que le point 1.3, c'est le point 3 tout court, non ? Comment faut-il comprendre ? C'est le point 3 ? nous parlons

bien des conclusions du préavis ? Il y en a 4 en l'occurrence. Mais il n'y a pas de point 1.3. Comme il ne m'appartient pas de trancher, je voudrais être sûr.
Le point 1.3 est dans le texte du préavis, or un amendement doit se faire uniquement sur les conclusions du préavis.

Mme Jacqueline REIGNER :

Pour correspondre au retrait du Data Center, il faudrait retirer le point 3.

Le Président :

Vous précisez dans votre amendement que le déplacement du Data Center soit retiré du préavis et fasse l'objet d'un préavis séparé. Désolé, d'être formaliste, mais on ne peut voter que sur les conclusions. Pendant que vous réfléchissez, je vois un carton qui se lève tout au fond de la salle.

M. Patrick DU BOIS demande la parole :

Je propose de prendre 2 minutes pour une consultation, il me semble que les deux propositions d'amendement sont parfaitement identiques, il s'agit bien du point 1.3 du préavis, mais on ne peut amender que les conclusions du préavis. Est-il possible de faire une pause de 2 minutes et se mettre d'accord avec Mme Reigner ?

Le Président :

Si je comprends bien vous demander une suspension de séance pour le cas échéant qu'il n'y ait plus qu'un seul et uniquement amendement qui aille dans le même sens ?

M. Patrick DU BOIS :

Exactement, M. le Président.

Le Président :

Je suspens donc la séance quelques instants pour vous donner le temps de trouver une solution entre vous.

Nous reprenons notre séance. J'ai cru comprendre qu'une solution a été trouvée, je pars du principe qu'on va nous communiquer tout ça, Mme Reigner vous avez la parole.

Mme Jacqueline REIGNER :

Merci, M. le Président de nous avoir laissé quelques minutes pour éclaircir la situation. Donc le but est bel et bien le même, nous soutenons l'amendement présenté par M. Léo Ferrari, qui formule la demande que nous avons rédigé autrement.

Le Président :

Si je comprends bien, l'idée est la même, votre amendement est considéré comme retiré au profit de l'amendement des Vert'libéraux ? Très bien.

La discussion est toujours ouverte. Est-ce que quelqu'un souhaiterait s'exprimer ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Quelques réactions évidemment aux 2 propositions qui viennent de vous être faites. D'abord sur la question des finances communales, j'ai écouté M. Ferrari avec beaucoup d'attention et je suis heureux de savoir qu'il partage les préoccupations financières de la Municipalité. J'aimerais que vous sachiez, Mesdames et Messieurs, pas seulement M. Ferrari, que notre situation financière est une préoccupation permanente de la Municipalité, de tous mes collègues, pas seulement au moment de vous présenter des

préavis, mais je dirais au quotidien de la gestion courante de cette Commune, c'est encore un peu plus le cas pour votre serviteur, qui a la responsabilité politique des finances de cette Commune et pour qui c'est une préoccupation quotidienne. On essaie de trouver des pistes pour améliorer ces finances communales, on a entendu que la piste du taux d'imposition est plutôt compromise pour le moment, mais notamment, comme cela a été aussi évoqué, dans les conséquences probables d'un récent arrêt du Tribunal fédéral, pour lequel on est en discussion régulière et je vous assure que la Municipalité et moi-même en particulier, nous nous investissons complètement dans cette voie et pour essayer de trouver des solutions concrètes à l'amélioration de nos finances. Tout ça pour vous dire que la priorisation, Mesdames et Messieurs, on la fait et les propositions qui sont faites ce soir, on les considère comme prioritaires, importantes, nécessaires, malgré l'état de nos finances communales. Vraiment aujourd'hui, on s'en est largement expliqué devant la commission, notre local de serveurs est un local dans une petite maison, à l'étage, pas accessible, qui pose des gros problèmes d'accessibilité, on doit livrer les équipements démontés et les remonter sur place, ce qui a un coût, on a des problèmes d'accessibilité pour la maintenance, ce n'est plus possible de rester dans ces locaux, pour garantir la pérennité de nos infrastructures. On a une opportunité d'utiliser, dans cette maison qui appartient à la Ville, qui est un bâtiment public, un ancien local citerne, qu'on réhabilite, qu'on réaffecte pour y mettre ces équipements, c'est une vraie opportunité de le faire en même temps que des travaux modestes, même s'ils coûtent 1 million, de mise aux normes incendie, et, vraiment on a essayé d'apprécier cette situation, et on pense que c'est vraiment très important pour la pérennité de nos infrastructures informatiques, d'utiliser cette opportunité, de déplacer ce Data center, de mettre ces équipements dans des locaux appropriés. Le local citerne a la dimension qu'il a, on peut discuter, il a quelques mètres carrés de trop aujourd'hui, mais il permet de faire la maintenance, l'exploitation de ces systèmes dans des conditions optimales et il présente une marge d'évolution pour les années à venir de ce système.

Maintenant, sur la proposition de Mme Reigner, évidemment je ne mets pas du tout en doute les compétences techniques de Mme Reigner, j'aimerais éviter de partir dans un débat technique devant de conseil, c'est déjà compliqué devant une commission, je vous laisse imaginer ce que cela veut dire devant un conseil communal de 70 personnes présentes comme ce soir. Il y a des solutions d'externalisation, Mme Reigner les a évoquées, elles posent de gros problèmes, en particulier pour les collectivités publiques. On a beaucoup parlé en commission de la question du cloud, qui est un cas un peu particulier d'externalisation par rapport à un prestataire, mais qui pose des gros problèmes, parce que les collectivités publiques sont soumises à des règles très strictes en matière de protection des données et de secret de fonction, qui ne sont pas celles de n'importe quelles entreprises privées, même si les entreprises privées doivent aussi protéger leurs données. Mais c'est encore plus fort et beaucoup plus contraignant pour une collectivité publique. On a pu donner plus de détails sur la question du cloud en commission, c'est possible pour une administration publique, mais c'est tellement contraignant, qu'en principe on y renonce, notamment pour des questions juridiques et aussi pour des questions techniques. L'externalisation chez un prestataire, c'est aussi des possibilités qui existent, on n'en a pas dans la région, la Ville d'Yverdon l'a fait, il se trouve qu'elle a la chance d'avoir à proximité un prestataire qui héberge des serveurs, parce qu'héberger chez un prestataire externe, cela pose évidemment, vous vous en doutez, des questions de liaisons, de réseau informatique, donc potentiellement des coûts très élevés de location de fibre, si on n'est pas propriétaire d'un réseau comme on l'est à Pully. Nous on pense que c'est important, du point de vue même stratégique de garder la maîtrise de nos infrastructures et Mme Reigner, il y a d'autres experts aujourd'hui qui remettent en question l'externalisation de collectivités publiques, de leurs infrastructures informatiques vers des prestataires

externes, pour des questions de sécurité, de fiabilité et notamment dans les périodes de crises, voire de crise énergétique, comme on a connu, comme on a failli connaître on dira, l'hiver passé. Donc, ce n'est pas un investissement qu'on fait à la légère, il y a une longue réflexion qui a été faite, y compris sur le plan technique là derrière et vraiment, je vous incite à refuser l'amendement qui vous est proposé, on a l'impression, on peut avoir l'impression, c'est ce qu'on a senti dans les différentes discussions que le Data center est une espèce de jouet qu'on ajoute à des prestations, mais qu'on ne remet pas en question parce que c'est des normes incendie. Non, ce n'est pas un jouet, c'est un élément vital de notre infrastructure informatique et, je suis navré, M. Ferrari, c'est aussi pour les citoyens. L'informatique ne travaille pas pour l'administration, c'est pour le citoyen, tout tourne autour des éléments numériques aujourd'hui et même votre Conseil, dernièrement par un postulat sauf erreur, nous a incité à aller plus vite pour des prestations informatiques, cyberadministration, en faveur des citoyens. Tout ça s'est lié à une infrastructure fiable, performante et c'est la raison pour laquelle, je vous incite, Mesdames et Messieurs, vraiment, à refuser la tentation de l'amendement qui vous est proposé et voter le crédit tel qu'il est proposé par la Municipalité.

M. Rihab HAMMAMI demande la parole :

Je prends la parole pour la première fois, donc il se peut que je ne maîtrise pas forcément le son de ma voix, mais je vais essayer d'être bref pour appuyer les propos de notre Syndic, qui a mis en avant des arguments très forts. J'ai un Master en systèmes d'information et, malgré ma barbe blanche, je ne l'ai pas eu il y a 50 ans et je vous garantis que ce que vous dites ne fait pas aussi consensus que vous voulez nous le dire, puisqu'énormément d'experts s'accordent pour dire que toute gestion des infrastructures critiques par un état et qui gère lui-même les données de ses citoyens est un avantage immense pour les villes qui sont en mesure de le faire et comme M. le Syndic l'a souligné, les frais de location pour des infrastructures de cette ampleur s'élèveraient à des montants qui dépasseraient forcément les coûts que nous essayons de réduire ici. Je crois que je vous ai à peu près tout dit, les infrastructures informatiques fonctionnent et travaillent pour les citoyens et un système névralgique aussi important que le système informatique aujourd'hui doit rester aux mains de notre Commune. Voilà. Merci.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Sans vouloir trop allonger, j'ai oublié de mentionner un élément financier, l'impact financier de cet investissement pour ce Data center, l'amortissement représente à peu près CHF 80'000.00 par année. Donc, il faut imaginer d'autres solutions qui devraient être à un coût largement supérieur à ces CHF 80'000.00 par année. C'est pratiquement, je vous assure, mission impossible, si on voulait partir dans cette direction. C'est impossible.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Je soutiens totalement les propos tenus. De plus, j'aimerais quand même encore appuyer par rapport à la solution du cloud et aussi, par rapport à la fibre optique. Par rapport au cloud, un cloud c'est quelque chose d'immatériel et cela peut être extrêmement dangereux, en termes de protection des données. Dire, on va mettre de telles choses dans le cloud, c'est oublier absolument toutes les mésaventures arrivées récemment quant à la protection des données. Deuxième point, si on fait migrer loin de la Commune de Pully ce matériel, cela ne pas se faire en Wi-Fi, il ne faut pas s'imaginer que cela va se faire avec un réseau radio, de plus le Wi-Fi est tout aussi dangereux en termes de protection des données, si c'était le cas. Cela veut dire énormément de fibre optique à mettre en place, alors qu'on a un nœud de fibre optique sûr, proche de notre Commune, les coûts uniquement pour la fibre optique seraient énormes. Je sais que beaucoup d'entre vous s'inquiètent par rapport

aux finances de la Commune, mais il faut aussi, je le rappelle, mettre ces CHF 2'490'000.00 à l'aune des 15 millions pour faire bas, de la rénovation de ce bâtiment. Il y a bien des priorités qui ont été faites par notre Municipalité, c'est d'ailleurs rare qu'ils mettent en place des priorités, c'est une des critiques pour bon nombre de conseillers ici, pour une fois qu'ils le font, je crois qu'il faut leur faire confiance, s'il vous plaît, refuser cet amendement qui part de bonnes intentions, mais qui est contraire à ce qui nous a été rapporté et personnellement, ayant participé à l'étude de ce préavis, pour une fois j'ai vraiment envie de faire confiance à fond à notre Municipalité.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Par rapport aux différents arguments qui ont été relevés ce soir dans la discussion, moi j'aurais besoin d'une clarification pour pouvoir prendre position par rapport à cet amendement. En 2018, on a voté un préavis pour étendre le réseau de fibre optique de la Ville de Pully et sur le plan qui était dans ce préavis, on peut voir que les bâtiments communaux sont reliés, allant de la cave communale à Rochettaz en passant par la Damataire jusqu'à Villardin en remontant jusqu'au centre de Pully, il y a vraiment une étendue du réseau de fibre optique qui est sur l'ensemble du territoire, en tout cas sud de la Commune. Ma compréhension est, que peu importe où on se connecte sur ce réseau, on a capacité d'échanger des données. J'ai compris qu'on avait 2 data centers, un qui est ici au centre de Pully, un à la Damataire, donc ces 2 data centers communiquent. A partir de ce moment-là, j'estime qu'un data center peut être a priori à n'importe quel endroit sur ce réseau qui a été construit par la Ville de Pully. Par conséquent, est-ce que vous pouvez me clarifier s'il y a des contraintes techniques, qui empêchent en fait de mettre ce Data center ailleurs sur le réseau et puis ensuite, en apprenant ce soir qu'on va renouveler cet équipement en 2025, est-ce qu'il ne serait pas plus pertinent d'attendre et de faire un préavis global sur le Data center incluant ces équipements, parce que bien sûr ces équipements seront dimensionnés à ce moment-là, et ce qui permettra peut-être de réétudier quelques variantes qui ont été suggérées ce soir avec des avantages et des désavantages. Merci pour cette clarification.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Jusqu'à un certain point, je vais essayer de donner des précisions à M. Carnello. On ne peut pas se brancher n'importe où sur le réseau, parce que notre réseau, ce n'est pas une boucle sur laquelle on se connecte n'importe où. C'est un réseau qui a plutôt une structure en étoile avec un nœud important qui est juste ici à proximité de la Maison Pulliérane et, en fait, le coût qui est intégré dans le préavis qui vous est proposé, c'est de raccorder ce nœud au sous-sol de la Maison Pulliérane. C'est un coût minime, mais c'est ce qui empêche de se raccorder n'importe où sur le réseau. Votre deuxième question sur le renouvellement 2025, l'opportunité de le faire maintenant, si vous votez ce crédit, en fait, cela permettra de faire ces travaux et d'avoir le nouveau local prêt pour y accueillir les nouveaux serveurs et de pouvoir en fait transférer, des anciens aux nouveaux, sans interruption et avec des grosses facilités d'exploitation, cela éviterait de démonter les nouveaux serveurs, les glisser on ne sait pas comment, dans le local actuel, on n'est même pas certains de pouvoir les mettre, cela permettra de faire l'installation du nouveau local avec les nouveaux serveurs en 2025 et, au moment où on est prêts, on commute et on démonte les anciens serveurs. En fait, c'est même du point de vue de cette planification, une opportunité de pouvoir préparer les locaux en amont et d'être prêts au moment où on reçoit les nouveaux équipements.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Il me semble que la discussion sur cet amendement s'égare, on parle de cloud. En fait, il s'agit uniquement des locaux qui vont abriter les serveurs, alors effectivement les serveurs vont devoir être changés d'ici quelques années, ce qui sera certainement un crédit demandé qui sera nettement plus élevé. Ici, on parle uniquement d'un crédit de plus de 1 million pour aménager des locaux au sous-sol de la Maison Pulliérane, alors que ces serveurs aujourd'hui sont logés dans un autre lieu. Le montant de l'investissement, M. le Syndic disait que cela revenait à CHF 85'000.00 par année, cela fait quand même chère la location de locaux pour héberger des serveurs. Donc, c'est pour cela que cette dépense nous semble surdimensionnée juste pour héberger des serveurs. Aujourd'hui, il n'est pas question de savoir si on va utiliser un cloud ou pas un cloud, la question pourra se poser effectivement peut-être au moment où les serveurs seront changés, il sera à ce moment-là judicieux d'examiner est-ce que cela vaut la peine de maintenir une solution interne ou choisir une solution externe, mais la discussion ce soir ne porte pas sur le cloud, c'est uniquement sur l'aménagement de locaux au sous-sol de la Maison Pulliérane pour un montant de plus de 1 million. Merci pour votre attention et je vous encourage à soutenir cet amendement.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Ce n'est pas une question de loyer, Mme Viredaz. C'est l'amortissement de l'investissement qui pèsera sur notre budget de fonctionnement chaque année. Je crois que vous ne réalisez pas bien l'impact et la nécessité d'avoir une infrastructure performante et quelle place ont ces serveurs dans la capacité et la performance, la sécurité de nos infrastructures. C'est vraiment, l'élément, le cœur vital de notre infrastructure. On a eu la chance jusqu'ici et ce n'est pas que de la chance, de ne pas avoir été l'objet d'attaques, comme beaucoup d'autres communes qui ont défrayé la presse, ce n'est pas tout à fait par hasard. Oui, on a certainement eu de la chance, mais c'est aussi dû, et pour beaucoup, à la qualité de nos infrastructures et à la qualité et la performance de notre équipe qui s'occupe de ces infrastructures. Voilà, les locaux pour des serveurs, ils n'ont pas les mêmes contraintes qu'un espace de bureau, certes c'est un investissement qui est important, mais qu'il faut mettre en relation avec l'impact global de nos infrastructures, pour la population, pour le fonctionnement de la Commune, tout dépend de l'informatique, absolument tout. Donc, c'est quand même important non seulement d'y mettre un tout petit peu d'argent quand c'est nécessaire et encore une fois, je vous le dis c'est nécessaire, mais aussi d'en garder la maîtrise et je sais, M. Hammami l'a rappelé, il y a aujourd'hui beaucoup de débats d'experts sur la nécessité pour une collectivité publique de garder la maîtrise de ses infrastructures informatiques, compte tenu des données sensibles qui touchent tous les citoyens. Donc, je vous incite vraiment à refuser cet amendement, c'est un investissement important pour nos infrastructures.

Le Président :

Nous allons donc passer au vote sur l'amendement de M. Ferrari et je vais vous le relire par souci de clarté :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'380'900.00 ~~2'490'000.00~~ TTC, destiné à financer les travaux d'amélioration de la sécurité contre l'incendie, le remplacement des installations scéniques (Grande Salle et Foyer) et la sécurisation des accès de la Maison Pulliérane, ~~ainsi que le déplacement du Data Center~~, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum pour les travaux de construction destinés à l'amélioration de la sécurité contre l'incendie de la Maison Pulliérane. ~~et de déplacement du Data Center ;~~
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum pour la sécurisation des accès, le remplacement des installations scéniques (Grande Salle et Foyer) de la Maison Pulliérane. ~~ainsi que l'acquisition des équipements et appareils destinés au Data Center.~~

Nous allons passer au vote sur cet amendement.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : 41 oui, 35 non, 1 abstention.

L'amendement est accepté.

La discussion sur le fond du préavis continue maintenant. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Roland DU BOIS demande la parole :

A nouveau un préavis sectoriel, sans tenir compte des besoins réels de la population et de l'avenir du centre de Pully. En effet, les travaux envisagés pour la Grande Salle du centre de Pully ne correspondent pas à une vision globale des aménagements possibles dans le centre de notre commune. Dans les années 90 à 95, j'ai participé en tant que président de l'USLP, Union des Sociétés Locales de Pully, à l'élaboration du plan directeur en collaboration avec le bureau Brugger architecte. Après consultation de tous les acteurs concernés par le développement du centre de Pully, nous avons élaboré une vision future du développement du centre de notre Ville. Bien qu'une révision de notre PDcom, plan directeur communal, soit en cours de préparation, force est de constater que certains développements de l'ancien plan, datant de 1995, restent d'actualité. À l'époque, pour permettre l'animation du centre, le groupe de travail avait proposé de déplacer la grande salle communale dans le secteur de Clergère Nord, et de transformer la salle actuelle en marché couvert, permettant ainsi une traversée visuelle et pratique entre la rue de la Poste et la rue du Centre, actuellement bloquée visuellement par notre grande salle. Cette vision reste d'actualité et permettrait une animation intéressante de notre centre, marché couvert, exposition, repas de soutien, soirées des sociétés pulliéranses, animations ou autres.

Dans ce contexte et sans vision de développement de notre centre urbain, je souhaite à nouveau que tout développement sectoriel ou travaux sectoriels fassent l'objet d'un moratoire jusqu'à l'élaboration d'un nouveau plan directeur. Je vous invite donc à refuser ce préavis. Merci de votre attention.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Si je partage l'avis de mon collègue quant à la volonté d'avoir une vision globale, je crois qu'il ne faut pas mélanger les choses ici. C'est juste à nouveau la proposition de mettre en place des priorités par rapport au coût de l'ensemble. Et pourquoi des priorités ? C'est parce qu'on ne peut pas attendre par rapport à certains points. Si on refuse l'ensemble de ce préavis, cela veut aussi dire qu'on laisse les normes actuelles d'incendie en l'état et ce serait en partie illégal quant aux normes obligatoires à respecter. En plus, je tiens à rappeler, cela nous a été dit, qu'aujourd'hui, pour sécuriser les lieux, on est obligés de faire appel à un service de sécurité en cas d'incendie, qui engendre des coûts, c'est dit dans le préavis, qui engendre des coûts importants. Donc, simplement dire on refuse une séparation sectorielle, ici on parle quand même de points prioritaires et importants qui n'excluent pas un choix quant à l'avenir de ces lieux et à leur utilisation. Je crois qu'il ne faut pas confondre les choses, même si je comprends la vision globale de mon collègue,

je vous invite donc à accepter ce préavis, car sinon on va avoir de très gros problèmes et pour les normes incendies et pour le matériel audio de ces lieux. Merci beaucoup.

M. Remo KUONEN demande la parole :

A propos de sonorisation, loin d'être opposés au fait d'organiser des fêtes à la Maison Pulliérane, un certain nombre d'habitants sont préoccupés par les nuisances sonores nocturnes et, des horaires limités pour l'utilisation de la salle, seraient pertinents. Comme le relève les chiffres de la location de la Grande Salle de la Maison Pulliérane, le nombre de manifestations est en augmentation. Et, il sera bientôt très compliqué pour les habitants du village, de résider chez eux en fin de semaine. Rappelons que l'Octogone est aménagé de façon à diminuer les effets phoniques vers l'extérieur, mais tel n'est pas le cas de la Maison Pulliérane. Alors voici quelques interrogations, auxquelles je vous remercie d'ores et déjà, au nom de l'Union Pulliérane, de répondre :

- Les événements privés sont-ils soumis à des limites de décibels et d'infrabasses ? Si oui, à quel niveau, sachant que rien n'existe pour en diminuer les effets vers l'extérieur de la salle ?

- Les manifestations sont-elles astreintes à un horaire limité lors de leur organisation ? Si oui, jusqu'à quelle heure ? Soulignons encore une fois que cela représente tout de même de grandes nuisances pour les habitants du bourg. Un règlement existe-t-il sur ce point ?

- Des contrôles sont-ils effectués pour éviter le dépassement éventuel du nombre de décibels et des niveaux d'infrabasses en cas de nuisance évidente ?

- Finalement, à qui doivent s'adresser les habitants de la Commune ? Merci d'avance de votre réponse.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Je ne vois pas très bien le rapport avec le préavis qui nous occupe, mais enfin je crois que les questions de niveau sonore à l'extérieur relèvent du Règlement police et la police contrôle le cas échéant les manifestations, le niveau sonore, intervient si nécessaire et voilà, je veux dire, je ne comprends pas très bien la relation avec le préavis qui nous occupe, mais on pourra si jamais reprendre ces questions de M. Kuonen et y répondre de manière plus complète, mais ce sont essentiellement des questions qui relèvent de l'application du règlement de police.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Mes questions étaient simplement en rapport avec la nouvelle sonorisation de la Grande Salle de la Maison Pulliérane. Les nouvelles installations vont peut-être modifier certains aspects techniques, en tout cas en ce qui concerne par exemple les infrabasses ou bien le nombre de décibels qui seront utilisés. Et effectivement, il est indiqué dans le préavis qu'il est souhaité par la Municipalité de mettre à disposition le plus possible la Grande Salle pour des événements et des manifestations et j'imagine que leur nombre va certainement augmenter. Et, c'est la raison pour laquelle, des habitants du bourg, notamment, sont inquiets de voir une augmentation, tous les vendredis, samedis voire peut-être les dimanches, de toutes ces manifestations avec les bruits et sonorités que cela entraîne.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Les nouvelles installations amènent, c'est ce que l'on a expliqué en commission, surtout une facilité d'exploitation, mais pas des décibels supplémentaires, je veux dire, si on arrive à louer un peu plus la Maison Pulliérane, cela sera bien pour les finances communales du coup, mais il n'y a pas d'augmentation du volume sonore des manifestations qui sont organisées ici et, encore une fois, les gens doivent prendre des

précautions, ils doivent avoir une autorisation s'ils dépassent les heures de police et tout cela est contrôlé dans la routine de la police. Encore une fois, c'est l'application du Règlement de police, mais les installations dont il est question ici et la rénovation de ces installations, c'est essentiellement, c'est ce que l'on a expliqué, des installations obsolètes qu'on met à jour et dont on facilite l'exploitation pour les usagers.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Je vais être court. En rénovant la sonorisation, cela va même être l'inverse. Parce que cela veut dire qu'on va mieux contrôler les basses, on va mieux contrôler les infrasons avec un matériel moderne. Cela veut plutôt dire même la possibilité de diminuer les bruits en dehors de la question des décibels, cela veut dire que les bruits annexes seront diminués.

Le Président :

Puis-je partir maintenant de l'idée que nous pouvons voter les conclusions amendées du préavis 18-2023 ?

M. David HÄUSERMANN demande la parole :

Je trouve extrêmement dommage ce préavis, j'ai siégé dans la commission et il me paraissait effectivement minimaliste pour ce patrimoine qui est ici, qui est beau et qu'il faut maintenir. Minimaliste dans le sens, il y a l'essentiel qui a été mis ensemble, donc vraiment il était bien ficelé ce préavis, les travaux pouvaient se faire conjointement en réduisant aussi les coûts, à mon avis. Maintenant, dans la configuration actuelle, je pense qu'on se met en danger d'augmenter les coûts, notamment avec le Data Center qu'on ne fera pas maintenant, qu'on ne va pas profiter des travaux qu'on aurait pu mettre ensemble, donc moi je me vois contraint de refuser ce préavis et puis je vais le faire, mais pas pour les mêmes raisons que M. du Bois ou d'autres personnes, parce qu'il a été démantelé, et je trouve dommage pour le travail qui a été effectué par la Municipalité.

M. Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais inciter celles et ceux qui seraient tentés de faire la même chose que M. le conseiller qui vient de se manifester, de renoncer à cette tentation, je crois que c'est vraiment important. Si vous voulez définitivement fermer la Maison Pulliérane, il faut refuser ce préavis, mais franchement ce qu'il reste de ce préavis est vraiment toujours aussi indispensable, comme l'était le Data Center, mais ne soyons pas nostalgiques, il faut vraiment voter ce qu'il reste de ce préavis, qu'on puisse mettre en conformité au minimum et exploiter cette Maison Pulliérane.

Le Président :

Cette fois, je crois que l'on va pouvoir voter, j'imagine que vous m'autorisez à ne pas relire l'ensemble des conclusions amendées du préavis, dans la mesure où je les ai relues au moment de l'amendement, à moins que quelqu'un le demande, cela ne paraît pas être le cas.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : 64 oui, 9 non, 1 abstention.

Les conclusions amendées du préavis 18-2023 sont approuvées.

2.3 Préavis 19-2023 Adaptation des émoluments de l'Office de la population Révision du règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population

Le Président :

J'invite M. Jean-Marc Duvoisin, président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Jean-Marc DUVOISIN :

Je vais être plus bref que mon rapport, je n'ai rien à rajouter.

Le Président :

C'est un rapport de sorte, comme on dit dans le Canton de Vaud.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, en vous demandant de limiter vos interventions comme d'habitude exclusivement aux questions d'entrée en matière.

Est-ce que la parole est demandée ? Ce n'est pas le cas.

Je passe au vote, je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Vous venez d'approuver l'entrée en matière à l'unanimité.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond de ce préavis 19-2023. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur les conclusions du préavis 19-2023. Je vous les relis :

1. d'adopter le nouveau règlement communal et tarif des émoluments de l'Office de la population, lequel annule et remplace celui du 24 mars 2015.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : 70 oui, 1 non, 1 abstention.

Le préavis 19-2023 est adopté.

2.4 Propositions individuelles

2.4.1 Interpellation « Abris bus - Gare de Pully » de M : Gérald Cuche

Le Président :

Conformément à l'art. 70 de notre règlement, cette interpellation sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée, je prie donc celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de le manifester en levant leur carton orange, c'est manifestement le cas, je passe la parole à M. Cuche.

M. Gérald CUCHE :

Il n'est pas dans mon intention de passer à la lecture partielle ou intégrale de mon interpellation, celle-ci vous ayant été transmise avec le procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal.

La raison de mon interpellation est la suivante : dans le cadre de mes activités au sein du Kaleidoscope Pully-Sud, je suis régulièrement interpellé sur des sujets préoccupants pour les seniors de notre Commune, seniors qui sont de grands utilisateurs des transports en

commun. Plusieurs membres m'ont demandé d'intervenir dans le sens de l'interpellation que j'ai déposée. D'avance, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma démarche.

Le Président :

Merci, M. Cuche.

Est-ce que la Municipalité veut répondre maintenant ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

La Municipalité répondra à cette interpellation, lors de la prochaine séance.

Le Président :

Sous ce point de l'ordre du jour, nous attendons peut-être de la Municipalité les réponses aux 2 interpellations de M. Contini et de M. Simos, de notre dernière séance ? Oui, M. Zolliker ?

**2.4.2 Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. David Contini
« Sur le tarif de l'électricité et sur la hausse des coûts pour les ménages »**

M. Marc ZOLLIKER, Municipal demande la parole :

Lors de la séance du 27 septembre 2023, M. le Conseiller David Contini interpellait la Municipalité au sujet du tarif de l'électricité et de la hausse des coûts pour les ménages et la Municipalité entend y répondre de la façon suivante :

Question 1) Quels sont les motifs qui entraînent une hausse plus importante de l'électricité pour les ménages de Pully que pour les autres ménages du Canton de Vaud qui ont le même gestionnaire d'énergie, soit Romande Energie ?

La Ville de Pully effectivement confie à Romande Energie les activités d'achat de l'électricité qu'elle distribue à ses clients au moyen d'un contrat de droit privé. Si ce contrat prévoit bien que la stratégie d'achat réalisée pour Pully soit alignée sur celle de Romande Energie, de nombreux facteurs expliquent qu'en fin de compte, les tarifs de Romande Energie et de Pully soient décorrélés. Les trois principales raisons sont les suivantes :

- Premièrement, les tarifs d'électricité comportent plusieurs composantes. Comme vous le savez, à la lecture de votre facture, l'une des plus importantes est le timbre d'acheminement, qui doit être le parfait reflet des coûts annuels de construction, d'entretien et d'exploitation du réseau de chaque distributeur. Ces tarifs ne sont pas dépendants des prix de l'énergie et sont réévalués chaque année, ces coûts varient fortement d'un distributeur à l'autre. Le timbre d'acheminement représente en général entre un tiers et la moitié de la facture du client. En 2024, ce timbre pour un ménage moyen consommant 4'500 kWh par année, s'élèvera à 13,99 cts/kWh sur l'aire de desserte de Romande Energie contre 14,06 cts/kWh à Pully. Donc pour cette composante-là, il n'y a pas une différence énorme.
- Deuxièmement, la Ville de Pully ne disposant d'aucun moyen de production propre d'énergie, son portefeuille d'énergie est entièrement constitué d'électricité qu'elle achète sur le marché. Comme d'autres fournisseurs d'électricité en Suisse, le groupe Romande Energie dispose quant à lui de nombreux moyens de production propres, tels que des centrales au fil de l'eau. Comme le veut la législation, Romande Energie a l'obligation de mettre cette production à disposition de ses clients, au prix coûtant, sur son aire de desserte. Cette différence importante explique pourquoi, même pour la seule composante énergie de la facture d'électricité, des différences importantes peuvent exister entre les

tarifs de Romande Energie et ceux de Pully, et être favorables à tels clients plutôt qu'à tels autres, en fonction de la situation du marché. En 2024, la composante énergie de la facture d'électricité, pour un ménage moyen consommant 4'500 kWh par année, s'élèvera à 15,63 cts/kWh sur l'aire de desserte de Romande Energie contre 19,59 cts/kWh à Pully. Donc là, vous avez une différence beaucoup plus importante,

- Troisièmement, les distributeurs connaissent en fin de chaque exercice comptable des situations différentes concernant les montants à restituer ou à récupérer auprès des clients. Les différences inévitables qui existent entre les quantités d'énergie projetées, l'achat projeté, et les quantités d'énergie effectivement distribuées engendrent des besoins et des stratégies de rattrapage qui varient nécessairement d'un distributeur à l'autre. En conclusion, seule une compréhension et une analyse détaillées des tarifs de chaque distributeur et de leur évolution permettent de les comparer véritablement et valablement.

Question 2) La Municipalité a-t-elle discuté avec Romande Energie pour réduire la hausse des coûts d'électricité ?

Dans le cadre de l'exécution du contrat que j'ai mentionné, la Municipalité est régulièrement informée par Romande Energie de la situation des prix sur le marché et de l'évolution des tarifs prévisionnels pour les exercices futurs. C'est la Municipalité en dernier lieu qui fixe le montant des tarifs, notamment en fonction de la stratégie qu'elle choisit d'appliquer concernant le rattrapage des différences de couverture des années précédentes, comme je l'ai évoqué plus haut. En l'espèce, compte tenu de la forte augmentation des prix de l'énergie, et pour ne pas accentuer celle-ci pour la clientèle de Pully, la Municipalité a opté pour une stratégie consistant à lisser sur 3 ans le rattrapage des montants dus en fonction de l'état du compte de différence de couverture, actuellement négatif. Cela implique en fait un coût moins important pour le client, mais réparti différemment.

Question 3) La Municipalité de Pully entend-elle prendre des mesures pour limiter à l'avenir la hausse des tarifs de l'électricité ?

La Municipalité dispose de deux principaux leviers d'action pour agir sur les tarifs :

- Concernant la composante énergie, la Municipalité a la possibilité de développer ou acquérir des moyens de production propre, ce qui veut dire, produire elle-même de l'énergie. Ceci ne permettrait pas à notre Commune de garantir des prix bas, mais au moins de réduire la dépendance des tarifs pulliérans aux fluctuations du marché. Un tel développement est actuellement en phase d'évaluation concernant l'éventuelle prise en compte de la production solaire photovoltaïque des installations situées sur les bâtiments communaux. La Municipalité rappelle à ce propos qu'elle avait tenté, en collaboration avec les communes de Paudex et de Belmont-sur-Lausanne, d'aménager une mini centrale hydro-électrique sur la Paudèze, laquelle aurait permis de couvrir environ 1% de la consommation pulliérane d'électricité. En raison d'une modification de la législation fédérale concernant la production minimale des centrales au fil de l'eau, ce projet avait dû être malheureusement abandonné.

- Concernant la composante du timbre d'acheminement, la Municipalité a la possibilité d'optimiser les coûts de construction, d'entretien et d'exploitation du réseau, ce qu'elle s'emploie à faire exercice après exercice.

Question 4) La Commune de Pully entend-elle adopter une démarche similaire à celle de la Ville de Lausanne en offrant un rabais aux ménages sur les factures d'électricité ?

Il faut d'abord noter que cette démarche lausannoise était liée à l'introduction de la taxe sur les déchets. Le rabais n'était aucunement lié au prix de l'électricité. La Municipalité n'entend pas accorder de rabais sur la facture d'électricité du fait que ce procédé contreviendrait au principe de couverture des coûts du réseau et de l'énergie.

Question 5) Quelles autres mesures entend prendre la Municipalité pour alléger l'augmentation des coûts pour les ménages ?

La distribution d'électricité, au même titre que la distribution de l'eau potable, le traitement de l'eau ou l'élimination des déchets, constituent des prestations de base obligatoires qui sont financées selon le principe de la couverture des coûts. La Municipalité poursuit son action, exerce après exercice, dans le but d'une gestion la plus économique qui soit de ces prestations.

Voilà, les réponses que la Municipalité peut donner à l'interpellation de M. le Conseiller communal David Contini. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. le Municipal. Je me tourne vers M. Contini, êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée ?

M. David CONTINI :

Merci, M. Zolliker pour vos réponses, qui me conviennent, même si j'avoue, je ne suis pas certain d'avoir compris la réponse à ma première question. Mais, pour le reste, c'est bien.

**2.4.3 Réponse de la Municipalité de l'interpellation de M. Dimitri Simos
« Pour sécuriser le chemin de l'école »**

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole,

Lors de la séance du 27 septembre 2023, M. le Conseiller Dimitri Simos a interpellé la Municipalité au sujet de la sécurisation du chemin de l'école.

La Municipalité répond à cette interpellation comme suit :

Le thème de la sécurité des enfants dans l'espace public est un sujet récurrent et particulièrement sensible. En préambule, il convient de rappeler les responsabilités de la collectivité en la matière. Le Règlement communal sur le transport des écoliers pulliérans, adopté par la Municipalité en décembre 2017 et le Conseil communal en février 2018, puis approuvé par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle en décembre 2018, fixe le cadre de l'action communale.

Question 1) La Municipalité de Pully a-t-elle recensé les itinéraires principaux utilisés par les élèves ?

La réponse est oui. Ce recensement a été effectué en 2017 en préparation justement du nouveau Règlement communal sur les transports scolaires que je viens d'évoquer et a permis d'identifier 16 zones nécessitant une sécurisation. A ce jour, des travaux d'amélioration ont été réalisés dans 6 zones et 7 autres secteurs sont en cours de procédure ou d'étude.

Question 2) La Municipalité de Pully peut-elle mettre en place des patrouilleurs scolaires le long de ces itinéraires ?

Comme vous le savez sans doute, à Pully, un seul passage pour piétons, sis au chemin de Rennier, à la hauteur du chemin de Clair Matin, est sécurisé par un assistant de police tous les jours. L'idée de systématiser la présence de patrouilleurs serait difficilement réalisable de par le fait que ce sont de très petits emplois et qui occasionnerait une gestion considérable, notamment du fait des absences quotidiennes, des remplacements et urgences, etc. En outre, l'expérience montre qu'il devient de plus en plus difficile de trouver du personnel pour ce genre d'activité. Ainsi, la Municipalité projette plutôt la création de « parcours futés » sur les itinéraires principaux du chemin de l'école. Ces parcours emprunteront les aménagements sécurisés, par exemple des passages piétons équipés de feux, et seront reconnaissables sur le terrain par un marquages au sol.

La Ville de Pully soutient aussi la mise en place de lignes de pédibus qui permettent aux plus petits de venir à l'école à pied, accompagnés par un adulte. La Ville gère la mise en place des panneaux d'arrêts du pédibus et la gestion opérationnelle est assurée par la coordinatrice Pedibus Vaud de l'Association transports et environnement, ATE. Ces initiatives dépendent avant tout de l'implication des parents sans qui la pérennité de ces lignes est mise à mal.

Question 3) La Municipalité de Pully envisage-t-elle de créer des carrefours à feux sur les passages piétons traversant les grandes artères ?

La mise en place de feux ne saurait être systématique et reste réservée à des endroits sensibles, donc à proximité directe d'une école, si nous sommes en présence d'un important carrefour ou d'une configuration particulière. Les autres passages pour piétons sont sécurisés par des îlots, le respect des distances de visibilité assurant leur bonne perception, avec évidemment l'avantage d'offrir une traversée sans attente.

A Pully, les passages pour piétons équipés de feux existent pourtant déjà pour les besoins scolaires, soit :

- trois passages à l'avenue C. F. Ramuz pour les collèges de Chamblandes, de Champittet et le Collège Principal ;
- deux passages à l'avenue des Désertes pour le Gymnase de Chamblandes ;
- un passage à la route de Vevey pour le Collège de Mallieu ;
- deux passages au boulevard de la Forêt, qui permettent d'accéder plus haut au Collège de Fontanettaz.

Question 4) La Municipalité de Pully envisage-t-elle d'aménager en zone 30 ou en zone de rencontre les avenues et rues situées sur ces parcours scolaires et à proximité des écoles ?

J'ai l'impression qu'en zone 30, on y est pratiquement partout, mais dans le cadre des projets d'extension et des transformations des bâtiments scolaires, la création de zones de rencontre est prévue au ch. de Carvalho pour le Collège de Chamblandes, à l'av. des Collèges pour le Collège Principal, au ch. de Mallieu pour le Collège de Mallieu et à l'av. de Belmont pour le Collège de Chantemerle 2. La construction de trottoirs aux ch. de Champittet et de Chamblandes est aussi à l'étude, pour les 2 collèges du même nom.

Une attention est également portée au contrôle du respect des vitesses. La Police Est Lausannoise assure une présence accrue lors des premières semaines de rentrée scolaire ainsi qu'aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Pour la rentrée 2023, un total de 130 présences policières est recensé du 21 août au 1er septembre, tous collèges confondus. La pose d'indicateurs de vitesse ainsi que de radars est également effectuée de manière régulière aux abords des collèges et sur le chemin de l'école.

Question 5) la Municipalité peut-elle proposer une véritable alternative à la dépose d'enfants en voiture ? En demandant, par exemple, aux APEMS de proposer un accompagnement sur les itinéraires empruntés par les élèves ?

Le Règlement communal prévoit que les élèves se rendent à l'école par leurs propres moyens. Il n'est ainsi pas prévu d'ajouter du personnel dédié pour accompagner les enfants, qu'il faudrait bien entendu rémunérer. Les alternatives à la dépose en voiture existent par le soutien à la marche, notamment les aménagements sécurisés et le pédibus, et à l'usage des transports publics, puisque la Ville de Pully finance des abonnements Mobilis pour les élèves de 5P à 11P qui doivent parcourir plus de 1 km. Malgré tous les efforts pour proposer des alternatives, des études montrent qu'une part résiduelle d'enfants déposés en voiture subsiste, c'est environ 7% des enfants, ceci toutes villes confondues, c'est à peu près partout, le constat est le même. Cette dépose génère bien sûr du trafic, des nuisances pour les riverains et une insécurité plus grande pour les autres enfants. La Municipalité ne souhaite évidemment pas favoriser ces pratiques et son action consiste à les encadrer afin de limiter les nuisances et les débordements qu'elles génèrent.

Cela se traduit par l'identification de zones adéquates pour effectuer la dépose, tout en n'étant pas excessivement pratiques et attractives, afin de ne pas encourager ces comportements. Ce travail est en cours pour les collèges de Chamblandes, de Chantemerle et le Collège Principal.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Dimitri Simos concernant la sécurisation sur chemin de l'école et je vous remercie pour votre longue attention.

Le Président :

Merci. M. Zolliker. A nouveau, je me tourne vers M Simos, pour savoir s'il est satisfait de la réponse.

M. Dimitri SIMOS :

Merci, M. Zolliker pour votre longue et détaillée et réponse. Mais, à vous entendre, on croirait que tout va bien, en termes de déplacement scolaire et de sécurisation des cheminements scolaires, or ce n'est pas le cas. J'entends que des cheminements, que des améliorations vont être apportées. Pour autant, aujourd'hui encore, les sécurisations, les cheminements scolaires ne sont pas sécurisés. De ce fait, j'aimerais proposer à notre Conseil, de voter une résolution, afin d'avoir l'avis du Conseil, vis-à-vis de cette interpellation que j'ai portée et cette résolution, M. le Président, je vous la lis et ensuite je vous l'amènerai par écrit et signée :

« Par la présente résolution, le Conseil communal soutient la Municipalité de Pully dans toutes démarches permettant le recensement des itinéraires principaux utilisés par les élèves ainsi que les mesures liées à leur sécurisation que ce soit par des mesures à court terme, comme des patrouilleurs scolaires, ou la planification de mesures à plus long terme nécessitant des aménagements ou la création d'un plan de Mobilité scolaire ».

Plan de mobilité scolaire, comme certaines communes l'ont déjà fait, notamment en mandatant l'ATE pour avoir un tel plan.

Le Président :

J'ai la résolution sous les yeux, comme elle vient de vous être lue, je suis dispensé de la relire, est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette résolution ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Je vous rappelle que la résolution conformément à l'art. 70 de notre règlement ne doit pas contenir d'injonction ou de passage à l'ordre du jour, il me semble que, sur le plan formel, cette condition est en tout cas remplie, quant au fond c'est une autre question, sur laquelle vous allez pouvoir vous déterminer à l'instant au moyen de votre boîtier de vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : 56 oui, 13 non, 6 abstentions.

La résolution est donc adoptée.

2.5 Divers

Le Président :

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour. A qui puis-je passer la parole ?

2.5.1 Déplacement des seniors et des personnes à mobilité réduite sur les pavés dans le Centre de Pully

Mme Verena KUONEN

Mon intervention concerne aussi la sécurité et la mobilité. Cette fois-ci pas nécessairement pour les élèves, bien que, mais pour les seniors et là, je pense spécifiquement, d'ailleurs je me fais le porte-parole, on m'a vraiment demandé de présenter ce problème qui est très, très grand pour les personnes qui prennent de l'âge, et à mobilité réduite. Toutes les personnes qui se déplacent au centre de Pully avec un rollator ne peuvent plus passer la rue de la Poste, voire ailleurs, seuls. Simplement, ils ont le grand souci d'être déstabilisés et de tomber. Lors de l'acceptation du préavis, cela fait quand même déjà quelque temps pour les travaux au centre de Pully, ce problème entre autres avait été soulevé et d'ailleurs, par moi-même. J'avais bien posé la question, que se passe-t-il avec les pavés. M. le Municipal Nicolas Leuba à l'époque, m'avait dit pas de souci, tout est sous contrôle, eh bien le résultat est effectivement que le contrôle n'est certainement pas celui qu'un certain nombre de personnes et il est nettement plus élevé qu'on pourrait imaginer, souhaitent qu'on trouve une solution, d'ailleurs si vous le souhaitez, on peut en parler et je pense d'ailleurs qu'à ce propos vous auriez dû et sincèrement, vous entourez de personnes qui sont concernées et qui connaissent ce problème. Alors, Madame et Messieurs les Municipaux, M. le Syndic, je vous remercie vraiment de prendre en compte la problématique des personnes à mobilité réduite et là, je ne pense naturellement pas seulement aux personnes en situation de handicap, mais précisément aux seniors qui sont de plus en plus nombreux à Pully, ils aimeraient aussi sortir, ils n'aimeraient pas rester enfermés chez eux. Merci.

2.5.2 Journée « Sports Pully » samedi 11 novembre 2023

M. Robin CARNELLO

La météo qui est annoncée pour ce week-end est plus que maussade et donc si vous souhaitez passer un bon week-end et partager un moment convivial, je vous invite à vous rendre ce samedi 11 novembre, à 14h00 à la Salle omnisports de l'Arnold Reymond. Les Clubs de Rink-Hockey, de Basket, l'Espérance et les Foxes, et la Gym de Pully, se feront une joie de vous accueillir pour vous présenter des démonstrations, des matchs amicaux et également un match de Rink contre le Jet Genève. Et pour terminer en beauté cette journée, elle se terminera avec une Roller Disco, dès 21h30, vous êtes toutes et tous les bienvenus. Merci pour votre accueil.

2.5.3 Repair Café - dimanche 19 novembre Maison Pulliérane

Mme Valentine Cardis

Une autre information pour le week-end prochain soit le 19 novembre, il y a, de 10h00 à 16h00, un Repair Café, ici même à la Maison Pulliérane, je sais que cela fait débat ce soir, mais si vous avez un mixeur, un vélo, un ordinateur, n'importe quoi à réparer, venez le 19 novembre, on vous aidera à le faire. Des flyers sont à disposition à la sortie pour ceux que cela intéresserait.

Le Président :

Il ne semble plus y avoir d'autres interventions sous ce point des « Divers », je clos la séance. Il est 22h15. Je vous remercie de votre engagement et je me réjouis de vous retrouver le 22 novembre prochain. Bon retour chez vous.

Fin de la séance : 22h15

Le Président :

Olivier Burnet

La secrétaire :

Francine Medana